

Conseiller Départemental PAS _____	2
Coordonnateur APADHE 50% _____	3
Coordonnateur EREA _____	4
Coordonnateur PAS _____	5
Correspondant scolaire MDA _____	7
CPC SEI _____	9
Dispositif RELAIS _____	11
Enseignant DAME _____	12
Enseignant DITEP _____	14
Enseignant Référent _____	16
Enseignant_d'appui_TND_TCC _____	17
Enseignant_d'appui_TND_TSA _____	18
Enseigner en milieu pénitentiaire _____	19
Poste Secrétaire CDOEASD _____	21
Poste UEMA _____	23
SPIJ 28 _____	25
Enseignement UE Polyhandicap_50% _____	27

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES POLES D'APPUI A LA SCOLARISATION DU 28</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b></p>
<b>Résidence administrative</b>	<p style="text-align: center;">DSDEN 28 - Service Ecole Inclusive 15 place de la République - 28 000 CHARTRES</p>
<b>Secteur d'intervention</b>	<p>L'ensemble du département</p>
<b>Missions</b>	<p>Les missions pourraient être amenées à évoluer selon les besoins et/ou les directives de la DEGESCO et/ou du DASEN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer et conseiller les familles, chefs d'établissement et directeurs d'école, enseignants et autres professionnels dans et hors l'éducation nationale dans les domaines relevant de son champ de compétence</li> <li>▪ Participer à des temps d'animation pédagogique ou de réunion organisés à l'échelle d'une circonscription ou du département et/ou animer des actions de formation initiale ou continue organisés à l'échelle du département, en lien direct avec l'IEN École Inclusive</li> <li>▪ Élaborer des documents de référence</li> <li>▪ Publier et actualiser les informations concernant son domaine de compétences au sein de l'espace réservé au Service École Inclusive sur le site de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Eure et Loir</li> <li>▪ Collaborer avec les partenaires de la scolarisation de l'élève en situation de handicap (ER, MDA, professionnels de santé...)</li> <li>▪ Participer à des équipes pluridisciplinaires à la MDA</li> <li>▪ Écouter, conseiller et répondre aux sollicitations des différents partenaires</li> <li>▪ Participer aux instances de régulation du PAS (COPIL, COTECH...)</li> </ul> <p>Dans le cadre de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer et mettre en œuvre avec l'IEN École Inclusive le plan de formation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des équipes pluridisciplinaires des PAS,</li> <li>- des coordonnateurs des PAS</li> <li>- des AESH (formation initiale et continue)</li> </ul> </li> <li>▪ Conduire ces formations</li> <li>▪ Evaluer et réajuster si besoin.</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p>L'enseignant nommé sur le poste de conseiller départemental du PAS dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation</li> <li>▪ De capacités à gérer des ressources humaines (recrutement, organisation du temps de travail, formations, évaluation)</li> <li>▪ De connaissances dans le domaine juridique</li> <li>▪ D'un sens de l'organisation et du travail en équipe</li> <li>▪ De capacités à travailler en partenariat et un sens des relations humaines</li> <li>▪ D'une excellente maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>Le Conseiller départemental PAS assure, sous l'autorité de l'IEN chargé du Service École Inclusive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le recrutement des <b>Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)</b>, en lien avec les différents partenaires (France travail, Mission Locale Jeune, Cap Emploi...)</li> <li>▪ Leur affectation en liaison avec l'établissement employeur et les coordonnateurs PAS</li> <li>▪ Le suivi des indicateurs au niveau départemental à partir des outils mis en place</li> <li>▪ Le renseignement du tableau de bord École Inclusive</li> <li>▪ Le traitement des enquêtes demandées au niveau départemental, académique ou national</li> <li>▪ L'élaboration et la conduite des formations</li> <li>▪ L'accompagnement des coordonnateurs PAS</li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	<p>CAFIPEMF PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026 Titulaire du CAPPEI fortement recommandé</p>
<b>Quotité de travail</b>	<p>100% - La charge de travail du conseiller PAS dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.</p>
<b>Régime Indemnitaire</b>	<p>       € 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques = 320,83 € brut mensuel        € NBI 27 points = 132,91 € brut     </p>

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>COORDONNATEUR de l'APADHE à 50 % (Poste couplé avec 50 % avec le DITEP de Morancez)</b> </p> <p align="center"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Lieu d'exercice</b>	L'enseignant est affecté : A mi-temps au PEP28, Lucé.
<b>Secteur d'intervention</b>	Secteur : Départemental
<b>Missions</b>	<p>         Le coordonnateur est sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SEI, par délégation de l'A-DASEN Il est également soumis à l'autorité fonctionnelle du directeur d'établissement.       </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Missions d'accompagnement des élèves :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il coordonne les projets scolaires des élèves.</li> <li>- il assiste aux équipes éducatives et ESS.</li> </ul> </li> <li>• <b>Missions d'articulation avec l'établissement médico-social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe, au titre du <b>Décret n° 2017-964</b>, aux réunions d'équipes pluridisciplinaires des établissements.</li> </ul> </li> <li>• <b>Missions d'articulation avec l'établissement de scolarisation de l'élève :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est une personne ressources et collabore avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser son accompagnement (aménagements, adaptations, outils pédagogiques ...).</li> <li>- Il prend régulièrement contact avec le/ les enseignant(s) de l'élève pour suivre l'évolution de l'enfant (rencontres, mails, appels téléphoniques...).</li> <li>- Il co-élabore et s'assure de la mise en œuvre de tout projet d'enseignement visant à accompagner la scolarité des élèves : PPS, PPI, PAOA si besoin.</li> <li>- Il est en lien, dans le cadre de ses missions pour l'APADHE, avec le médecin scolaire et les familles.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes attendues</b>	<p>L'enseignant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les compétences décrites par le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation du BO du 01-07-2013.</li> <li>• Exercer ses missions en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé du BO du 16-02-2017.</li> <li>• Savoir travailler en équipe, avec les établissements scolaires.</li> <li>• Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes particulières liées aux missions</b>	<p>Les candidats devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire preuve d'une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves, notamment en situation de handicap,</li> <li>- être capable de travailler en partenariat, notamment avec les familles.</li> <li>- posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.</li> <li>- Être capable de communiquer et de transmettre les informations.</li> <li>- Être disponible, mobile et réactif.</li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI ou non spécialisé. Être en mesure de se déplacer dans les écoles et établissements du département.
<b>Quotité de travail</b>	100 %
<b>Indemnités liées aux missions</b>	↴408 : indemnité de fonction particulière pour les enseignants spécialisés, à 100% si titre = 73.90€ brut mensuel ↴1994 : taux 1 ou taux 2 selon le nombre d'enseignants dans la structure, à 50%
<b>Contact</b>	Pour toute question sur votre candidature : <a href="mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr">ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr</a> Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : <a href="mailto:ien28sei@ac-orleans-tours.fr">ien28sei@ac-orleans-tours.fr</a>

<b>COORDONNATEUR EREA</b>					
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b>				
<b>Cadre général de la fonction</b>	Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur SEI. Il assume des missions pédagogiques, éducatives et administratives. Il assiste le chef d'établissement dans des fonctions de responsable du service éducatif.				
<b>Résidence administrative</b>	EREA Mainvilliers				
<b>Missions</b>	<p>- <b><u>PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Il inscrit son action dans une démarche de projet visant à concevoir, conduire et évaluer le projet éducatif. Il est le garant du bon fonctionnement de ce service dans le cadre du projet d'établissement et de son articulation avec les autres services (vie scolaire, internat..).</li> <li>● Il anime la réunion éducative hebdomadaire en coordonnant l'équipe des professeurs des écoles. Il informe ses collègues de l'évolution des situations individuelles et assure la circulation de l'information entre l'internat éducatif et les autres services.</li> <li>● Il entretient un lien privilégié avec les familles et avec les partenaires extérieurs.</li> <li>● Il a une relation privilégiée avec les élèves. Il sait gérer les problèmes inhérents à chaque âge, à chaque profil de façon personnalisée. Il est à l'écoute, répond aux demandes, s'entretient, échange et sait faire passer les relais aux personnes compétentes.</li> <li>● Il accompagne les personnels à la gestion des situations relationnelles complexes.</li> </ul> <p>- <b><u>MISSIONS ADMINISTRATIVES :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Il organise des réunions de synthèses élèves en collaboration avec le CPE</li> <li>● Il assure le fonctionnement du service éducatif extra-scolaire (permutations entre collègues, organisation des remplacements, etc.)</li> <li>● Il travaille en étroite concertation avec le CPE pour contribuer à la bonne gestion des entrées et sorties des élèves et s'assurer du contrôle des absences.</li> <li>● Il participe selon les besoins, à la réunion de direction, aux réunions de synthèse, aux ESS, aux conseils de classe, à la cellule de veille et au groupe de prévention du décrochage scolaire.</li> </ul>				
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Connaissances</th> <th style="text-align: center;">Aptitudes et capacités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonne connaissance du SEI, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes</li> <li>● Bonne connaissance de la grande difficulté scolaire et des mécanismes d'apprentissage et des méthodes éducatives et pédagogiques afférentes.</li> <li>● Connaissance des différents dispositifs institutionnels relevant de la grande difficulté scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>● Connaissance de l'adolescent et des problématiques auxquelles répondre (prévention, autorité, bienveillance, vigilance et valorisation)</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacités d'observation, d'analyse et de synthèse de situations professionnelles</li> <li>● Capacités d'écoute bienveillante</li> <li>● Capacités d'animation de groupes de travail, de conduite de réunions d'équipe pédagogique, éducative</li> <li>● Aptitude à mener un entretien avec des familles ou des partenaires</li> <li>● Aptitude à la gestion des conflits, les situations sensibles ou de crise</li> <li>● Capacité relationnelle et de communication</li> <li>● Concevoir et impulser les projets éducatifs et pédagogiques</li> <li>● Sens des responsabilités et de la loyauté</li> <li>● Capacité au travail pluridisciplinaire</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Connaissances	Aptitudes et capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonne connaissance du SEI, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes</li> <li>● Bonne connaissance de la grande difficulté scolaire et des mécanismes d'apprentissage et des méthodes éducatives et pédagogiques afférentes.</li> <li>● Connaissance des différents dispositifs institutionnels relevant de la grande difficulté scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>● Connaissance de l'adolescent et des problématiques auxquelles répondre (prévention, autorité, bienveillance, vigilance et valorisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacités d'observation, d'analyse et de synthèse de situations professionnelles</li> <li>● Capacités d'écoute bienveillante</li> <li>● Capacités d'animation de groupes de travail, de conduite de réunions d'équipe pédagogique, éducative</li> <li>● Aptitude à mener un entretien avec des familles ou des partenaires</li> <li>● Aptitude à la gestion des conflits, les situations sensibles ou de crise</li> <li>● Capacité relationnelle et de communication</li> <li>● Concevoir et impulser les projets éducatifs et pédagogiques</li> <li>● Sens des responsabilités et de la loyauté</li> <li>● Capacité au travail pluridisciplinaire</li> </ul>
Connaissances	Aptitudes et capacités				
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonne connaissance du SEI, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes</li> <li>● Bonne connaissance de la grande difficulté scolaire et des mécanismes d'apprentissage et des méthodes éducatives et pédagogiques afférentes.</li> <li>● Connaissance des différents dispositifs institutionnels relevant de la grande difficulté scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>● Connaissance de l'adolescent et des problématiques auxquelles répondre (prévention, autorité, bienveillance, vigilance et valorisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacités d'observation, d'analyse et de synthèse de situations professionnelles</li> <li>● Capacités d'écoute bienveillante</li> <li>● Capacités d'animation de groupes de travail, de conduite de réunions d'équipe pédagogique, éducative</li> <li>● Aptitude à mener un entretien avec des familles ou des partenaires</li> <li>● Aptitude à la gestion des conflits, les situations sensibles ou de crise</li> <li>● Capacité relationnelle et de communication</li> <li>● Concevoir et impulser les projets éducatifs et pédagogiques</li> <li>● Sens des responsabilités et de la loyauté</li> <li>● Capacité au travail pluridisciplinaire</li> </ul>				
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	Postes mixtes : PEEI et missions d'un coordonnateur				
<b>Qualifications requises</b>	Personnels enseignants titulaires du CAPPEI tout parcours, CAPSAIS ou CAPA-SH toute option				
<b>Quotité de travail</b>	100% sur temps scolaire et hors temps scolaire (ateliers éducatifs, soirée de veille, nuit d'astreinte, temps vie scolaire dont 1 mercredi après-midi une semaine sur deux, jours de permanence pendant les vacances scolaires : 3 jours après et 3 jours avant la sortie et la rentrée des élèves).				
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</li> <li>€ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50 brut mensuel</li> <li>€ 1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 147.08€ brut mensuel</li> </ul>				

Intitulé du poste	<b>Coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)</b>  <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b>																	
<b>Résidence administrative</b>	<p>Les coordonnateurs sont affectés auprès de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge du Service Ecole Inclusive.</p> <p>Le coordonnateur PAS aura sa résidence administrative au sein de son lieu d'exercice. Il sera amené à se déplacer sur plusieurs établissements d'un secteur PAS. Il coordonne une équipe professionnelle du PAS sur ce secteur et travaille en étroite collaboration avec le ou les autres coordonnateur(s) PAS du secteur d'intervention.</p> <table border="1" data-bbox="464 595 1453 931"> <thead> <tr> <th>Lieu d'exercice</th> <th>Secteur d'intervention Ecoles et collèges de secteurs du</th> <th>Nbrs de postes PAS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collège A. France Châteaudun</td> <td rowspan="6" style="text-align: center;">Cf carte en PJ</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Collège J. Macé Mainvilliers</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Collège M. Régnier Chartres</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Collège P. et M. Curie Dreux</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>EEPU S. Monfort Nogent le Rotrou</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>EPPU G. Houdard Châteauneuf en Thymerais</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>		Lieu d'exercice	Secteur d'intervention Ecoles et collèges de secteurs du	Nbrs de postes PAS	Collège A. France Châteaudun	Cf carte en PJ	3	Collège J. Macé Mainvilliers	4	Collège M. Régnier Chartres	3	Collège P. et M. Curie Dreux	4	EEPU S. Monfort Nogent le Rotrou	2	EPPU G. Houdard Châteauneuf en Thymerais	2
Lieu d'exercice	Secteur d'intervention Ecoles et collèges de secteurs du	Nbrs de postes PAS																
Collège A. France Châteaudun	Cf carte en PJ	3																
Collège J. Macé Mainvilliers		4																
Collège M. Régnier Chartres		3																
Collège P. et M. Curie Dreux		4																
EEPU S. Monfort Nogent le Rotrou		2																
EPPU G. Houdard Châteauneuf en Thymerais		2																
<b>Contexte du poste</b>	<p>Texte de référence :            Circulaire du 4-09-2025 – BO n°33 – déploiement des pôles d'appui à la scolarité            Le PAS est une organisation qui vient en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du premier et du second degré.</p> <p>Le coordonnateur du PAS fait partie de l'équipe permanente du PAS et forme, avec l'éducateur spécialisé mis à disposition par une organisation générale du secteur médico-social, un binôme opérationnel dans une logique de coopération.</p> <p>Ils travaillent en étroite collaboration pour apporter des réponses de « premier niveau » : aménagements pédagogiques, intervention d'un professionnel de l'éducation nationale ou du médico-social auprès des élèves.</p> <p>Le pôle d'appui à la scolarité est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par la MDA pour les élèves en situation de handicap et de coordonner toute intervention de professionnels en lien avec le plan d'action co-construit avec les familles.</p>																	
<b>Missions</b>	<p>Mission générale : améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogique et éducative proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>Le coordonnateur PAS est un enseignant, exerçant sa fonction sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge du Service Ecole Inclusive, par délégation du DASEN.</p> <p>Le coordonnateur PAS travaille en collaboration avec l'IEN de circonscription, avec le chef d'établissement ainsi qu'avec les cadres du secteur médico-social ou les cadres de santé et les conseillers départementaux des PAS.</p> <p>Il coordonne la mise en œuvre du plan d'action en mobilisant la ressource du territoire nécessaire pour soutenir la scolarisation des élèves en milieu ordinaire.</p> <p>Pour cela, le coordonnateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accueillir les familles qui sollicitent le PAS.</li> <li>❖ Expertiser les besoins des élèves que ce soit sur sollicitation des familles ou des équipes pédagogiques.</li> <li>❖ Dresser un état des lieux des adaptations et aménagements mis en place.</li> <li>❖ Expertiser, en coopération avec l'éducateur spécialisé du PAS, les besoins des élèves sur sollicitation des familles ou des équipes pédagogiques.</li> </ul>																	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mobiliser les ressources (pédagogiques, éducatives ou médico-sociales) nécessaires pour expertiser les situations et garantir la réponse la plus adaptée.</li> <li>❖ Proposer une réponse de premier niveau aux besoins des élèves selon les modalités définies dans les propositions de réponses et affinées dans le plan d'action.</li> <li>❖ Bien connaître et mettre en lien les différents acteurs du territoire pour la mise en œuvre des réponses de premier niveau, dans un délai raisonnable.</li> <li>❖ Coordonner la mise en œuvre et le suivi des solutions proposées au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers.</li> <li>❖ Participer à des réunions de régulation et d'harmonisation des élèves accompagnés par le PAS.</li> <li>❖ Apporter un appui aux équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.</li> <li>❖ Apporter conseils et appui aux familles dans leurs démarches auprès de la MDA si nécessaire, sans se substituer à la mission des enseignants-référents.</li> <li>❖ Travailler en lien avec les différents partenaires pour garantir une bonne qualité de l'accompagnement humain.</li> <li>❖ Assurer la répartition des AESH en fonction des notifications au sein des établissements du territoire du PAS.</li> <li>❖ Soutenir les directeurs et chefs d'établissement dans la mise en œuvre de l'accompagnement des AESH.</li> <li>❖ Participer aux réunions institutionnelles organisées par l'IEN SEI.</li> <li>❖ Participer aux pôles ressources dans le premier degré et aux pôles pédagogiques dans le second degré.</li> <li>❖ Est amené, selon les situations, à intervenir devant élève.</li> <li>❖ Tenir un tableau de bord afin de rendre compte de son activité et rédiger un compte rendu annuel d'activité.</li> <li>❖ Renseigner les outils institutionnels et enquêtes.</li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes particulières liées aux missions</b>	<p>Le candidat devra posséder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Une connaissance approfondie du système éducatif et des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap.</li> <li>❖ Une connaissance des enjeux actuels de l'École pour tous et de ses évolutions récentes.</li> <li>❖ Une expertise dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves.</li> <li>❖ Des compétences rédactionnelles (comptes rendus, bilans, communications diverses).</li> <li>❖ Une maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.</li> </ul> <p>Le candidat devra faire preuve de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Capacités à travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en partenariat.</li> <li>❖ Capacités relationnelles d'écoute et à communiquer.</li> <li>❖ Capacités à rendre compte aux co-pilotes de PAS.</li> <li>❖ Réactivité et disponibilité au sein du PAS.</li> <li>❖ Discrétion professionnelle et respect des interlocuteurs</li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	<p>Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI. ou Enseignant disposant d'une expertise pédagogique dans la réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves (cahier des charges) Être en mesure de se déplacer dans les écoles et établissements du secteur défini</p>
<b>Quotité de travail</b>	<p>100% (1607h annuelle) - La charge de travail du coordonnateur PAS dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.</p>
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73,93€ brut mensuel</li> <li>↳ IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires = 366.66€ brut mensuel</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>Pour toute question sur votre candidature : <a href="mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr">ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr</a> Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : <a href="mailto:ien28sei@ac-orleans-tours.fr">ien28sei@ac-orleans-tours.fr</a></p>

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>Correspondant Scolaire Enfance &amp; Jeunesse à la Maison Départementale de l'Autonomie</b>          Enseignant mis à disposition de la MDA par les services de l'Education Nationale   <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	Maison Départementale de l'Autonomie de Chartres
<b>Secteur d'intervention</b>	Tout le département
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Finalités du poste Correspondant scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les éléments scolaires transmis à l'appui des demandes de compensation déposées par les élèves en situation de handicap et leurs familles</li> <li>- Apporter son expertise pédagogique à l'équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation et du plan personnalisé de compensation</li> <li>-</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Activités principales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Participation aux équipes pluridisciplinaires</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploiter et analyser les renseignements scolaires présents dans les dossiers</li> <li>- Apporter son expertise pédagogique aux membres de l'équipe pluridisciplinaire</li> <li>- Assurer la rédaction et garantir le suivi du projet personnalisé de scolarisation, à l'aide de l'outil métier</li> </ul> </li> <li><u>Relations partenariales</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à différentes réunions institutionnelles en lien avec le parcours de l'élève en situation de handicap (projets d'ouverture de dispositifs, COTECH, comités de suivi...)</li> <li>- S'associer aux réunions organisées sur les différents bassins du département pour garantir des réponses pour tous les enfants en situation de handicap</li> <li>- Être le référent MDA auprès des services de l'inspection académique, des équipes de suivi de la scolarisation et des enseignants référents</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>❖ <b>Participer à l'élaboration des plans personnalisés de compensation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la présence des différents éléments d'évaluation transmis dans cadre de l'examen du dossier.</li> <li>- Faire une synthèse et élaborer pour chaque dossier une proposition de plan personnalisé de compensation</li> <li>- Participer aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire qui arrête le plan personnalisé de compensation à présenter pour décision à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Participer à la Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées les dossiers</b></li> <li>❖ <b>Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre auprès des familles des décisions prises par la CDAPH</li> <li>- Participer si nécessaire à des commissions pour étudier les situations critiques</li> <li>- Participer en lien avec l'ARS à des réunions bisannuelles dans les différents de bassin de vie afin de garantir des réponses pour tous les enfants handicapés.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Participer à l'animation d'un réseau avec les partenaires en charge des politiques relatives aux enfants handicapés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter la MDA dans les réunions institutionnelles (COTECH, Comités de suivi...)</li> <li>- Travailler en lien avec les différents partenaires dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance</li> <li>- Promouvoir et coordonner des actions en direction de l'enfance handicapée dans toutes ses composantes sociales (scolarité, loisirs, mode de garde, etc....)</li> <li>- Promouvoir en lien avec les partenaires (Conseil départemental, ARS, Education nationale, DDSCPP, ESMS, CMP, CAF, Associations de parents d'enfants handicapés, etc..) une politique d'inclusion en faveur des enfants handicapés</li> <li>- Apporter un conseil technique aux professionnels et aux associations.</li> <li>- Être le référent MDA auprès des Services de l'inspection académique, des équipes de suivi de la scolarisation et des enseignants référents</li> <li>- Participer aux travaux nationaux dans le cadre du partenariat avec la CNSA</li> <li>- Contribuer à la formation des nouveaux professionnels en leur apportant le niveau de technicité requis pour assurer leur mission</li> </ul> </li> </ul>

<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Il rend compte de son action à l'IEN SEI par un rapport d'activité annuel</b></li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Savoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation et réglementation propres à l'autonomie</li> <li>- Missions et champs de compétences du réseau partenarial et institutionnel de la MDA</li> <li>- Procédures en vigueur au sein de la MDA (référentiel, outils d'évaluation)</li> <li>- Connaissance du secteur sanitaire, médico-social et de l'Education Nationale</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser ses connaissances</li> <li>- Communiquer</li> <li>- Faire preuve de respect du secret professionnel</li> <li>- Rendre compte à la hiérarchie</li> <li>- Travailler en équipe et en partenariat</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques et informatiques</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Savoir-être</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon relationnel</li> <li>- Esprit d'analyse et de synthèse</li> <li>- Négociation</li> <li>- Rigueur</li> <li>- Sens de l'organisation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI</b></li> <li>❖ <b>Maîtrise du domaine du secteur social, médico-social et sanitaire et de l'Autonomie</b></li> <li>❖ <b>Maîtrise du système scolaire et de son environnement</b></li> <li>❖ <b>Esprit d'analyse, d'initiative et de synthèse, sens de l'organisation</b></li> <li>❖ <b>Qualités relationnelles et rédactionnelles alliées à une grande rigueur professionnelle</b></li> <li>❖ <b>Sens de l'organisation et du travail en équipe</b></li> <li>❖ <b>Maîtrise de l'outil informatique</b></li> <li>❖ <b>Rigueur</b></li> </ul>
<b>Condition de la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Présence lors des équipes pluridisciplinaires</b></li> </ul>
<b>Régime Indemnitare</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</li> <li>↪ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> </ul>

Mise à jour le 17/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION SERVICE ECOLE INCLUSIVE</b> </p> <p align="center"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	<p align="center">         Direction Académique 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex       </p> <p align="center">         Circonscription du 1<sup>er</sup> degré - SEI       </p>
<b>Secteur d'intervention</b>	L'ensemble du département - 1 <sup>o</sup> degré et 2 <sup>o</sup> degré
<b>Missions</b>	<p> <b>Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré</b> </p> <p>         Le conseiller pédagogique contribue à conseiller, à accompagner, à assurer la formation des enseignants et des équipes. Pour cela, il est amené à apporter son expertise pédagogique à l'élaboration des projets d'unité d'enseignement et à accompagner leur déclinaison dans les classes/groupes des dispositifs/structures.       </p> <p>         Dans le cadre des priorités de la circonscription, il est amené à intervenir dans les conseils des maîtres et dans les réunions de synthèse.       </p> <p>         Son action se traduit aussi dans des projets entre dispositifs/structures et établissements scolaires, dans le volet pédagogique des conseils école-collège, voire dans les conseils pédagogiques des collèges et lycées.       </p> <p>         Il accompagne les enseignants stagiaires CAPPEI en formation et en candidature libre.       </p> <p>         Il accompagne aussi les candidates présentant le CAPPEI en VAEP.       </p> <p>         Il participe, en tant que membre du jury, aux épreuves du CAPPEI et à celles de la VAEP.       </p> <p>         Il accompagne aussi les tuteurs terrain CAPPEI.       </p> <p> <b>Contribution à la formation initiale et continue des enseignants</b> </p> <p>         Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des néo-titulaires, et plus particulièrement ceux allant de la 1<sup>o</sup> année à la 5<sup>o</sup> année d'exercice.       </p> <p>         Il accompagne également tous les enseignants nouvellement nommés dans la circonscription SEI.       </p> <p>         Il élabore et anime des temps de formation pour les enseignants spécialisés.       </p> <p>         Dans le cadre de l'affectation d'enseignants contractuels, leur accompagnement sera assuré dès les premiers jours de leur prise de poste.       </p> <p>         Au sein de l'équipe de la circonscription, il contribue à la construction du plan de formation continue en lien avec les priorités définies par l'IEN-SEI. Il veille à l'organisation et à la mise en œuvre des animations pédagogiques et du suivi des formations à distance.       </p> <p>         Au niveau départemental, sa contribution est sollicitée pour des interventions dans le cadre de stages de formation continue et dans le cadre de la formation initiale et continue des directeurs d'école.       </p> <p>         Sa participation à l'élaboration de ressources est également encouragée.       </p> <p>         Il contribue aussi à la mise en œuvre de formation pour les personnels nouvellement nommés dans la circonscription.       </p> <p>         Il construit et anime des formations départementales pour les stagiaires CAPPEI.       </p> <p>         Il participe à l'élaboration de temps de formation académique (plan mathématiques/français et maternelle).       </p> <p>         Il élabore et participe à des temps de formations avec les INSPE.       </p> <p> <b>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative</b> </p> <p>         Collaborateur direct de l'IEN-SEI, il est amené à le représenter lors d'instances diverses et auprès de différents interlocuteurs qu'ils soient de l'Education Nationale ou partenaires extérieurs, notamment dans le suivi des dossiers spécifiques qui lui sont confiés.       </p> <p>         Il veille également à la déclinaison, auprès des équipes, des orientations des groupes départementaux auxquels il contribue, notamment au travers de la conception, la mise en œuvre et l'accompagnement pédagogique de projets.       </p> <p>         Il accompagne la mise en place de l'Ecole pour tous dans les dispositifs/structures du SEI comme dans les établissements scolaires.       </p>

<p><b>Compétences particulières liées aux missions</b></p>	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)</li> <li>• référentiel du formateur</li> <li>• référentiel de l'enseignant spécialisé.</li> </ul> <p>Il est tout particulièrement attendu du conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une expérience en matière de formation d'enseignants ;</li> <li>➤ une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ;</li> <li>➤ des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif</li> <li>➤ <b>des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.</b></li> </ul>
<p><b>Conditions d'exercice spécifiques</b></p>	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN-SEI, dont les modalités sont précisées par une lettre de mission.</p> <p>Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des dispositifs, structures de la circonscription SEI ainsi qu'aux équipes des établissements scolaires dans tous les domaines d'enseignement. Il les conseille et les accompagne sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.</p> <p>Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs contractuels et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.</p> <p>Il concourt à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'unités d'enseignement. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il contribue à l'animation de la vie de la circonscription, notamment grâce à l'organisation de temps forts et de rencontres.</p> <p>Il peut également être amené à participer à des conseils de cycle, de maîtres et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.</p> <p>A l'issue de chaque année scolaire, un rapport d'activités présenté lors d'un entretien individuel avec l'IEN-SEI sera l'occasion d'évaluer la portée de son action et de redéfinir, en cas de besoin, le champ de son action dans l'équipe de la circonscription.</p>
<p><b>Qualifications requises</b></p>	<p>CAFIPEMF  PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026  Titulaire du CAPPEI fortement recommandé</p>
<p><b>Quotité de travail</b></p>	<p>100%</p>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<p>€ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques, 320,83 € brut mensuel  € NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 05/03/2026

<b>Dispositif RELAIS</b>	
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Poste à exigence particulière – avis proposé par une commission d'entretien Affectation par barème</b>
<b>Lieu d'exercice</b>	L'enseignant est affecté administrativement : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collège Taugourdeau -Dreux pour exercice Collège N. Robert de Vernouillet</li> <li>➤ Collège des Petits Sentiers – Lucé pour exercice au Collège J. Monnet de Luisant</li> </ul>
<b>Missions</b>	<p><b>Les missions du coordonnateur du dispositif relais sont multiples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer l'équipe d'enseignants qui exercent au sein du dispositif relais et mettre en place un programme de travail par session</li> <li>- Piloter l'AED qui intervient dans le dispositif</li> <li>- Afficher et impulser les objectifs pédagogiques (re-scolariser les jeunes en rupture : les réconcilier avec l'institution et les remotiver pour les apprentissages, resocialiser les élèves : leur faire reprendre confiance, développer leur curiosité...)</li> <li>- Coordonner le dispositif avec les principaux de collège, notamment pour établir les contrats avec les élèves et pour présider la commission d'admission.</li> <li>- Favoriser le contact avec les professeurs – référents de l'élève pendant les sessions ;</li> <li>- Observer les élèves dans leur collège d'origine.</li> <li>- Assurer le suivi des élèves dans leur collège d'origine après leur passage dans le dispositif relais.</li> <li>- Faire connaître le projet et l'action du dispositif relais aux autres acteurs éducatifs, notamment ceux de la commune, surtout lorsque celle-ci est en contrat de ville.</li> </ul> <p>De manière générale impulser les partenariats ou pérenniser ceux déjà en place (Protection judiciaire de la jeunesse, Conseil départemental, CMPP, conseillers d'orientation, psychologue, missions locales ...)</p>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p><b>L'enseignant devra :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience d'éducation en face des publics en rupture scolaire.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des nombreux partenaires.</li> <li>- Avoir une grande motivation et une disponibilité certaine.</li> <li>- Posséder des qualités relationnelles et d'animation de l'équipe pédagogique : savoir gérer des relations de groupe, notamment lors des groupes de parole.</li> </ul>
<b>Public concerné</b>	<p><b>Elèves des collèges du bassin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves admis en dispositif relais sont des élèves :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qui se marginalisent notamment par un manque d'assiduité de plus en plus marqué ou un refus de coopération au travail dans un groupe classe,</li> <li>➤ Qui ne parviennent plus à respecter le règlement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	Titulaire du CAPAIS – CAPASH toute option ou CAPPEI parcours indifférent
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73,90€ brut mensuel</li> <li>↪ 0147 : indemnité spéciale aux inst., PE ou DE affectés dans les EREA, ERPD, SEGPA, classe RELAI et UPI = 248,55€ brut mensuel</li> <li>↪ 1994 : indemnité ens.. Spécialisé et adapté taux 1 = 147,08€ brut mensuel</li> <li>↪ 40 points NBI = 196,91€ brut mensuel pour les coordonnateurs</li> <li>↪ 30 points NBI = 147,67€ brut mensuel</li> </ul>

<p><b>Intitulé du poste</b></p>	<p align="center"><b>Enseignant de l'Unité d'enseignement du Dispositif d'Accompagnement Medico Educatif (DAME).</b></p> <p>L'Unité d'enseignement du DAME est un dispositif qui accompagne ou permet la scolarisation d'élèves bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie.</p>																
<p><b>Résidence administrative</b></p>	<p>➤ L'enseignant est affecté sur l'unité d'enseignement du DAME.</p> <p>Cependant, ce n'est pas le lieu d'exercice principal ; l'enseignant sera amené à accompagner certains élèves sur un secteur géographique déterminé précisé ci-dessous :</p>																
<p><b>Secteur d'intervention</b></p>	<p>➤ Soit l'enseignant exerce au sein du DAME</p> <p>➤ Soit l'enseignant exerce en appui des écoles et établissements du secteur du DAME</p> <table border="1" data-bbox="485 667 1442 981"> <thead> <tr> <th>Lieu d'affectation pour les enseignants</th> <th>Secteur d'intervention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DAME de Châteaudun</td> <td>Châteaudun</td> </tr> <tr> <td>DAME de Luisant</td> <td>Luisant</td> </tr> <tr> <td>DAME de Dreux</td> <td>Agglomération de Dreux</td> </tr> <tr> <td>DAME de Nogent le Rotrou</td> <td>Nogent le Rotrou</td> </tr> <tr> <td>DAME de Mainvilliers</td> <td>Agglomération de Chartres</td> </tr> <tr> <td>DAME de Champhol</td> <td>Champhol</td> </tr> <tr> <td>DAME de Vernouillet</td> <td>Vernouillet</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu d'affectation pour les enseignants	Secteur d'intervention	DAME de Châteaudun	Châteaudun	DAME de Luisant	Luisant	DAME de Dreux	Agglomération de Dreux	DAME de Nogent le Rotrou	Nogent le Rotrou	DAME de Mainvilliers	Agglomération de Chartres	DAME de Champhol	Champhol	DAME de Vernouillet	Vernouillet
Lieu d'affectation pour les enseignants	Secteur d'intervention																
DAME de Châteaudun	Châteaudun																
DAME de Luisant	Luisant																
DAME de Dreux	Agglomération de Dreux																
DAME de Nogent le Rotrou	Nogent le Rotrou																
DAME de Mainvilliers	Agglomération de Chartres																
DAME de Champhol	Champhol																
DAME de Vernouillet	Vernouillet																
<p><b>Missions</b></p>	<p>L'enseignant de l'UE est sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SEI, par délégation de l'IA-DASEN. L'enseignant exerçant en appui à la scolarisation travaille en collaboration avec le coordonnateur PAS.</p> <p>Un enseignant du DAME exerçant en interne sera coordonnateur du DAME.</p> <p><b>Missions d'accompagnement des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il aide et accompagne la scolarisation en milieu ordinaire des élèves de l'UE.</li> <li>- Il se déplace dans les différents lieux d'accueil des élèves pour les accompagner dans leur scolarisation (enseignement, adaptations pédagogiques, co-enseignement, co-interventions ...)</li> </ul> <p><b>Missions d'articulation avec l'établissement médico-social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe aux conseils des maîtres organisés par le coordonnateur PAS.</li> <li>- Il participe, au titre du <b>Décret n° 2017-964</b>, aux réunions d'équipes pluridisciplinaire de l'établissement, selon les besoins et l'organisation du DAME et de l'organisation pédagogique des 108h réfléchies par le coordonnateur PAS et soumis à validation de l'IEN SEI</li> </ul> <p><b>Missions d'articulation avec l'établissement de scolarisation de l'élève :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe quand cela est nécessaire aux réunions des instances pédagogiques des établissements de scolarisation des élèves.</li> <li>- Il participe en concertation avec les coordonnateurs PAS aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).</li> <li>- Il est une personne ressources et collabore avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser sa prise en charge.</li> <li>- Il co-élabore et s'assure de la mise en œuvre de tout projet d'enseignement visant à accompagner la scolarité des élèves : PPS, PAOA si besoin.</li> </ul>																

<b>Compétences et/ou aptitudes attendues</b>	<p>L'enseignant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les compétences décrites par le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation du BO du 01-07-2013.</li> <li>• Exercer ses missions en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé du BO du 16-02-2017.</li> <li>• Savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins.</li> <li>• Être capable de fédérer et de travailler en équipe élargie (équipe éducative de l'établissement scolaire et équipe pluridisciplinaire du DAME).</li> <li>• Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes particulières liées aux missions</b>	<p>L'enseignant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les compétences décrites par le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation du BO du 01-07-2013.</li> <li>• Exercer ses missions en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé du BO du 16-02-2017.</li> <li>• Savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins.</li> <li>• Être capable de fédérer et de travailler en équipe élargie (équipe éducative de l'établissement scolaire et équipe pluridisciplinaire du DAME).</li> <li>• Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>Le temps d'exercice d'un enseignant est de 24h d'enseignement, soit 24h devant élève. Le temps de trajet du matin et du soir ne rentre pas dans les temps d'enseignement. Les trajets en journée entre deux établissements peuvent, au cas par cas, et par nécessité de service, être inscrits sur l'emploi du temps, et ce, en concertation avec le coordonnateur pédagogique et soumis à la validation de l'IEN SEI.</p>
<b>Qualifications requises</b>	<p>Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI. Être en mesure de se déplacer dans les écoles et établissements du secteur défini</p>
<b>Quotité de travail</b>	<p>100%</p>
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<p>↳ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73,93€ brut mensuel ↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212,50€ brut mensuel ↳ 1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 147,08€ brut mensuel</p>

Mise à jour le 17/03/2026

<p><b>Intitulé du poste</b></p>	<p align="center"><b>Enseignant de l'Unité d'enseignement du Dispositif d'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP)</b></p> <p>L'Unité d'enseignement du DITEP est un dispositif qui accompagne ou permet la scolarisation d'élèves bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie.</p> <p><u>Public accueilli</u> : Les jeunes de 6 à 18 ans présentant des difficultés à expression comportementale.</p> <p><u>Public accompagné par les enseignants</u> : Elèves scolarisés en primaire et au collège.</p>						
<p><b>Résidence administrative</b></p>	<p>➤ L'enseignant est affecté sur l'unité d'enseignement du DITEP.</p> <p>Cependant, ce n'est pas le lieu d'exercice principal ; l'enseignant sera amené à accompagner certains élèves sur un secteur géographique déterminé précisé ci-dessous</p>						
<p><b>Secteur d'intervention</b></p>	<table border="1" data-bbox="485 797 1442 920"> <thead> <tr> <th>Lieu d'affectation pour les enseignants</th> <th>Secteur d'intervention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DITEP Morancez</td> <td>Secteur Sud</td> </tr> <tr> <td>DITEP Senonches</td> <td>Secteur Nord</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu d'affectation pour les enseignants	Secteur d'intervention	DITEP Morancez	Secteur Sud	DITEP Senonches	Secteur Nord
Lieu d'affectation pour les enseignants	Secteur d'intervention						
DITEP Morancez	Secteur Sud						
DITEP Senonches	Secteur Nord						
<p><b>Missions</b></p>	<p>L'enseignant de l'UE est sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SEI, par délégation de l'IA-DASEN. L'enseignant travaille en collaboration avec les coordonnateurs PAS, qui coordonne les interventions sur le secteur du DITEP concerné de l'enseignant pour soutenir la scolarisation des élèves en milieu ordinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Missions d'accompagnement des élèves :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il aide et accompagne la scolarisation en milieu ordinaire des élèves bénéficiant du DITEP.</li> <li>- il se déplace dans les différents lieux d'accueil des élèves pour les accompagner dans leur scolarisation (enseignement, adaptations pédagogiques, co-enseignement, co-interventions ...)</li> </ul> </li> <li>• <b>Missions d'articulation avec l'établissement médico-social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe aux conseils des maitres organisés par le coordonnateur PAS.</li> <li>- Il participe, au titre du <b>Décret n° 2017-964</b>, aux réunions d'équipes pluridisciplinaire de l'établissement, selon les besoins et l'organisation du DITEP et de l'organisation pédagogique des 108h réfléchies et soumis à validation de l'IEN SEI.</li> </ul> </li> <li>• <b>Missions d'articulation avec l'établissement de scolarisation de l'élève :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe quand cela est nécessaire aux réunions des instances pédagogiques des établissements de scolarisation des élèves.</li> <li>- Il participe en concertation avec les chefs d'établissement, les directeurs et les enseignants référents, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) et / ou aux équipes éducatives.</li> <li>- Il est une personne ressources et collabore avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser son accompagnement (aménagements, adaptations, outils pédagogiques ...).</li> <li>- Il prend régulièrement contact avec le/ les enseignant(s) de l'élève pour assurer le suivi du projet pédagogique et travailler au maintien de la scolarité (rencontres, mails, appels téléphoniques...).</li> <li>- Il co-élabore et s'assure de la mise en œuvre de tout projet d'enseignement visant à accompagner la scolarité des élèves : PPS, PPI, PAOA si besoin.</li> </ul> </li> </ul>						

<p><b>Compétences et/ou aptitudes attendues</b></p>	<p>L'enseignant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les compétences décrites par le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation du BO du 01-07-2013.</li> <li>• Exercer ses missions en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé du BO du 16-02-2017.</li> <li>• Savoir travailler en équipe, en étroite collaboration avec les services médico-sociaux et de soins.</li> <li>• Être capable de fédérer et de travailler en équipe élargie (équipe éducative de l'établissement scolaire et équipe pluridisciplinaire du DITEP).</li> <li>• Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> </ul>
<p><b>Compétences et/ou aptitudes particulières liées aux missions</b></p>	<p>Les candidats devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire preuve d'une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves en situation de handicap,</li> <li>- être capables de travailler en partenariat,</li> <li>- posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.</li> </ul>
<p><b>Conditions d'exercice spécifiques</b></p>	<p>Le temps d'exercice d'un enseignant est de 24h d'enseignement, soit 24h devant élève. Le temps de trajet du matin et du soir ne rentre pas dans les temps d'enseignement. Les trajets en journée entre deux établissements peuvent, au cas par cas, et par nécessité de service, être inscrits sur l'emploi du temps, et ce, en concertation avec le coordonnateur PAS et soumis à la validation de l'IEN SEI. L'enseignant accompagnera, à la demande de l'IEN-SEI, les élèves de la liste d'attente du DITEP, sur leurs établissements.</p>
<p><b>Qualifications requises</b></p>	<p>Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI. Être en mesure de se déplacer dans les écoles et établissements du secteur défini</p>
<p><b>Quotité de travail</b></p>	<p>2 postes à 100% 1 poste à 50%</p>
<p><b>Indemnités liées aux missions</b></p>	<p>↳ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73,93€ brut mensuel ↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212,50€ brut mensuel ↳ 1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 147,08€ brut mensuel ↳ Les trajets en lien avec les lieux de scolarisation de l'élève font l'objet d'un remboursement de la part du secteur médico-social.</p>
<p><b>Contact</b></p>	<p>Pour toute question sur votre candidature : <a href="mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr">ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr</a> Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : <a href="mailto:ien28sei@ac-orleans-tours.fr">ien28sei@ac-orleans-tours.fr</a></p>

Mise à jour le 17/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<b>ENSEIGNANT REFERENT</b>  <b>Référence : Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005</b>  <b>Poste à exigence particulière – avis proposé par une commission d'entretien</b> <b>Affectation par barème</b>
<b>Résidence administrative</b>	Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir Circonscription Chartres SEI 15 Place de la République 28000 Chartres
<b>Secteur d'intervention</b>	Le secteur d'intervention est défini annuellement par l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux. Ce secteur comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont rattachés, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.
<b>Missions</b>	<p>Sur leur secteur d'intervention respectif, les enseignants - référents exercent les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Information de l'élève ou de ses parents ou de son représentant pour tout ce qui relève du handicap.</li> <li>➤ Pilotage des équipes de suivi de la scolarisation. A ce titre, ils devront :       <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont ils sont référents,</li> <li>- Être les garants de la continuité du parcours de l'élève par la permanence de leurs relations avec les élèves ou leurs parents ou leur représentant légal, ainsi qu'avec les équipes de suivi successives et l'équipe pluridisciplinaire tout au long du parcours de formation de l'élève,</li> <li>- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation,</li> <li>- Tenir à jour les dossiers des élèves et effectuer des comptes rendus écrits des échanges, propositions et débats se tenant au sein des équipes de suivi de scolarisation pour transmission à l'équipe pluridisciplinaire de suivi,</li> <li>- Information de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation pour tout ce qui concerne l'évaluation des besoins et compétences de l'enfant en milieu scolaire</li> <li>- Information de la CDA pour toute difficulté de nature à compromettre la poursuite du projet personnalisé de scolarisation ou pour toute révision d'orientation.</li> <li>- Être en lien régulier avec les services du SEI ;</li> <li>- Être personne ressource pour les établissements scolaires.</li> </ul> </li> <li>➤ Ils tiennent régulièrement informés :       <ul style="list-style-type: none"> <li>Les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré ayant la responsabilité des écoles scolarisant les élèves dont ils assurent le suivi du PPS, les directeurs des écoles de référence de ces élèves,</li> <li>Les chefs d'établissement de leur secteur scolarisant des élèves dont ils assurent le suivi du PPS, les chefs d'établissement de référence de ces élèves</li> </ul> </li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	Les candidats devront faire la preuve d'une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés, être capables de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.
<b>Qualifications requises</b>	Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI parcours indifférent
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Indemnités liées aux missions</b>	€ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel € 1995 = indemnité pour mission particulière, taux 3 = 312.50€ brut mensuel

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>Enseignant d'Appui « Trouble du Neuro Développement » (TND)</b> </p> <p align="center"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	<p align="center">DAME Fontaine Bouillant CHAMPHOL</p>
<b>Secteur d'intervention</b>	Département d'Eure-et-Loir
<b>Spécificité Des postes</b>	<b>Accompagnement en priorité auprès d'élèves hautement perturbateurs ou présentant des difficultés à expression comportementale ou des troubles des conduites et du comportement</b>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil et accompagnement des enseignants</li> </ul> <p>Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TND. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</li> </ul> <p>Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques et pédagogiques adaptés aux élèves avec TND.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention en formation initiale et continue des différents personnels de l'Education Nationale</li> </ul> <p>Il intervient dans le cadre des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales ou de circonscription.</p>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des élèves avec difficultés à expression comportementale / TND et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.</li> <li>- Connaissance des élèves avec des TND.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</li> <li>- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.</li> <li>- Capacités relationnelles</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Ethique Professionnelle</li> <li>- Maîtrise des outils numériques</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	La charge de travail de l'Enseignant d'appui dépasse le simple cadre horaire scolaire. L'Enseignant d'appui rend compte de son action au DASEN et par délégation à l'IEN SEI par un rapport d'activité annuel.
<b>Qualifications requises</b>	Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI.
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</li> <li>€ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> <li>€ 1994 : indemnité enseignement spécialisé et adapté taux 1 = 147.08€ brut mensuel</li> </ul>
<b>Autre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ Frais de déplacements</li> </ul>

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>Enseignant d'Appui « Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b></p>
<b>Résidence administrative</b>	<p style="text-align: center;">Circonscription SEI Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place de la République 28000 Chartres</p>
<b>Secteur d'intervention</b>	<p>Département d'Eure-et-Loir</p>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil et accompagnement des enseignants</li> </ul> <p>Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA/TND. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</li> </ul> <p>Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA/TND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention en formation initiale et continue des différents personnels de l'Education Nationale</li> </ul> <p>Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA/TND inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales et de circonscription.</p>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.</li> <li>- Connaissance des élèves avec des TSA/TND.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</li> <li>- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.</li> <li>- Capacités relationnelles</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Ethique Professionnelle</li> <li>- Maîtrise des outils numériques</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>La charge de travail de l'Enseignant d'Appui-dépasse le simple cadre horaire scolaire. L'Enseignant d'Appui rend compte de son action au DASEN et par délégation à l'IEN SEI par un rapport d'activité annuel.</p>
<b>Qualifications requises</b>	<p>Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI.</p>
<b>Quotité de travail</b>	<p>100%</p>
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</li> <li>↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> <li>↳ 1994 : indemnité enseignement spécialisé et adapté taux 1 = 147.08€ brut mensuel</li> <li>↳ 1995 : indemnité pour mission particulière au taux 2 = 208.33€ brut mensuel sous réserve de notification du budget par le rectorat</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Indemnité spécifique enseignant ressource TSA</li> <li>↳ Frais de déplacement</li> </ul>

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"> <b>ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE ASSURANT LA FONCTION DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT</b> </p> <p style="text-align: center;"> <b>(Conforme à la circulaire d'orientation n° 2011-239 du 8-12-2011 parue au BO n° 3 du 19 janvier 2012)</b> </p> <p style="text-align: center;"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Affectation</b>	Maison d'arrêt de Châteaudun
<b>Missions</b>	<p> <b>Nature des missions d'enseignement auprès de personnes détenues hommes majeurs :</b> </p> <p>     Conformément au code de procédure pénale et aux recommandations du Conseil de l'Europe sur « l'éducation en prison », toutes les personnes détenues qui en ont besoin, ou qui le souhaitent, doivent avoir accès à une éducation de qualité équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur. Cet enseignement s'adresse en priorité aux plus jeunes et aux publics qui n'ont ni qualification ni diplôme, notamment les personnes détenues analphabètes, illettrées ou non francophones. Dans le contexte spécifique de la détention, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle du service public d'éducation qui est :   </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'accueillir toutes les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition,</li> <li>➤ De développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin,</li> <li>➤ De permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté,</li> <li>➤ De préparer les diplômes ou, si besoin, de rechercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.</li> </ul> <p>     Dans cet établissement, l'enseignement en milieu carcéral est défini comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier.   </p> <p>     L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues qui le souhaitent, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications reconnues ou par la tenue du livret personnel de compétences de l'éducation nationale.   </p> <p>     Cet enseignement suppose une démarche personnalisée (incluant un bilan pédagogique précis) et une organisation en modules bien définis dans le temps, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine, afin de rythmer le temps d'apprentissage.   </p> <p> <b>Nature des missions du responsable local de l'enseignement (RLE) :</b> </p> <p>     Les missions du RLE portent notamment sur :   </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants,</li> <li>➤ L'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels,</li> <li>➤ L'accueil et l'orientation des élèves,</li> <li>➤ L'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels,</li> <li>➤ L'organisation des examens,</li> <li>➤ La gestion du budget et des subventions affectées à l'ULE, les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives,</li> <li>➤ La communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (Lecture et Population pénale – LPP), la transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (ATF-GIDE ou CEL) et de l'information,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaire (CPU, ...), sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge,</li> <li>➤ La participation aux réunions de l'UPR (au moins une réunion par trimestre),</li> <li>➤ L'élaboration des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, travail, ...),</li> <li>➤ La préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale.</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p><b>Compétences souhaitées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître les méthodes d'évaluation et le socle commun de compétences et de connaissances.</li> <li>➤ Connaître les outils et les démarches pédagogiques élaborées dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique.</li> <li>➤ Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux.</li> <li>➤ Être capable de gérer et de dispenser à tous les niveaux de formation, des formations de base (alphabétisation, illettrisme et français langue étrangère et seconde) aux formations générales du second degré : préparation CFG avec un encadrement premier degré spécialisé et préparation CAP-BEP, brevet (ou baccalauréat avec un encadrement second degré).</li> <li>➤ Savoir s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle.</li> <li>➤ Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte.</li> <li>➤ Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation.</li> <li>➤ Connaître la psychologie des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité</li> </ul> <p><b>Observations complémentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Devoir de réserve et confidentialité</b></li> <li>➤ <b>Capacités d'adaptation dans un milieu spécifique.</b></li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	
<b>Qualifications requises</b>	<p><b>Profil du poste :</b></p> <p>Enseignant spécialisé prioritairement titulaire du CAPASH ou CAPSAIS option F, du CAEI, (du 2<sup>ème</sup> degré CA-SH option F) ou CAPPEI justifiant d'une expérience pédagogique acquise antérieurement dans des postes d'enseignant spécialisé, auprès de mineurs en difficulté (classes relais, centre éducatif fermé notamment), dans la formation pour adultes ou dans des établissements difficiles. Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés</p>
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Régime indemnitaire</b>	<p><b>Rémunération : décret n° 71-685 du 18 août 1971</b></p> <p>Les enseignants exerçant dans les sites pédagogiques des unités pédagogiques régionales (UPR) perçoivent une indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire ; elle a pour objet de compenser les sujétions particulières liées aux conditions d'exercice de l'enseignement en milieu pénitentiaire, ainsi que la rémunération des tâches demandées aux personnels, en complément de l'enseignement proprement dit.</p>

Mise à jour le 21/03/2024

Direction Académique de l'Éducation Nationale d'Eure et Loir – Chartres SEI – 15 place de la République – 28000 CHARTRES

Unité Pédagogique Interrégionale Centre-Est-Dijon – 72A, rue d'Auxonne – 21033 DIJON

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>Enseignant chargé de mission à la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b></p>
<b>Résidence administrative</b>	<p style="text-align: center;">Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place de la République 28000 Chartres</p>
<b>Secteur d'intervention</b>	<p>Auprès des SEGPA du département</p>
<b>Missions</b>	<p>La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA) examine et émet un avis sur les propositions d'orientation des élèves vers les SEGPA et les EREA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Instruire les dossiers des élèves</li> <li>➤ Planifier et organiser les réunions de la commission avec l'IEN SEI</li> <li>➤ Préparer les réunions de la commission</li> <li>➤ Rédiger des comptes-rendus et des synthèses</li> <li>➤ Informer et conseiller les familles, les écoles, les collèges sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés</li> <li>➤ Travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenants auprès des élèves</li> <li>➤ Assurer le suivi des effectifs dans les établissements scolaires en liaison avec les services de l'inspection académique et l'IEN SEI.</li> <li>➤ Gérer les affectations des élèves en EGPA et EREA, conformément aux décisions de la CDOEA et suivre leur parcours tout au long de leur scolarité dans les enseignements adaptés, en liaison avec les directeurs des EGPA</li> <li>➤ Gérer les dossiers de demandes d'orientation en EGPA, de la réception à l'affectation</li> <li>➤ Réaliser régulièrement des enquêtes et des statistiques, indicateurs permettant de suivre l'évolution des EGPA et contribuer avec l'IEN SEI à la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire</li> <li>➤ Assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDA pour les élèves en situation de handicap scolarisés en EGPA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH.</li> <li>➤ Construire et animer des formations en direction des enseignants des EGPA</li> <li>➤ Se tenir informé de tout ce qui concerne le SEI et la grande difficulté scolaire : pédagogie, évaluation, organisation, relations MDA/Education nationale...</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p><b><u>Textes de référence :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Orientation des élèves :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du 7-12-2005</li> </ul> </li> <li>➤ Les enseignements adaptés (SEGPA) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulaire MEN n° 96.167 du 20 juin 1996 (BO n° 26/1996)</li> <li>- Note de service MEN n° 98-128 du 19 juin 1998 (BO n° 26 du 25 juin 98)</li> <li>- Circulaire MEN n° 2002-111 du 30 avril 2002 (BO n° 19 du 9 mai 2002)</li> <li>- Circulaire MEN n° 2006-139 du 29 août 2006 (BO n° 32 du 7 septembre 2006)</li> <li>- Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté</li> </ul> </li> <li>➤ Bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, compétences dans la médiation permettant de développer le travail en équipe</li> <li>➤ Qualités de rigueur et d'organisation</li> <li>➤ Bonne maîtrise des outils informatiques souhaitée (traitement de texte, tableur)</li> <li>➤ Efficacité dans la gestion de son temps, dans la mise en place d'outils de travail</li> <li>➤ Sens de l'organisation, de la rigueur, et esprit de synthèse.</li> <li>➤ Confidentialité, discrétion.</li> <li>➤ Disponibilité</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale SEI en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du Directeur Académique. Il rend compte de son action à l'IEN SEI par un rapport d'activité annuel.</p>

<p><b>Qualifications requises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI ou certificat antérieur reconnu comme équivalent</li> <li>➤ Connaissances sur le système éducatif en général et plus particulièrement sur les enseignements adaptés du second degré</li> <li>➤ Connaissance des structures du premier comme du second degré</li> <li>➤ Connaissance des procédures d'orientation</li> <li>➤ Enseignant non spécialisé</li> </ul>
<p><b>Quotité de travail</b></p>	<p>100%</p>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<p>☞ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</p> <p>☞ 1995 : indemnité pour mission particulière au taux 2 = 208.33€ brut mensuel sous réserve de notification du budget par le rectorat</p>

Mise à jour le 17/03/2026

<p><b>Intitulé du poste</b></p>	<p align="center"> <b>UEMA - Unité d'enseignement en maternelle Autisme</b>   <b>Poste à exigence particulière – avis proposé par une commission d'entretien</b>   <b>Affectation par barème</b> </p>
<p><b>Résidence administrative</b></p>	<p>L'Unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant au maximum 7 élèves âgés de trois ou six ans, ayant un diagnostic d'autisme. Les unités d'enseignement sont adossées à un établissement médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DAME Borromei-Debay de Lucé (pour exercice à l'école maternelle les Nymphéas Illiers combray)</li> <li>➤ DAME A.Brault de Luisant (pour exercice à l'école primaire Rechèvres - Chartres)</li> <li>➤ DAME les 3 vallées de Dreux (pour exercice à l'école maternelle d'Abondant)</li> </ul>
<p><b>Missions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.</li> <li>• Il partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>• Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.</li> <li>• Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.</li> <li>• Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.</li> <li>• L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention de parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.</li> <li>• Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.</li> </ul>
<p><b>Compétences particulières liées aux missions</b></p>	<p>En particulier sur cette UE, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)</li> <li>• Sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins</li> <li>• Développe un enseignement expert, spécifiquement et adapté aux troubles de spectre autistique (TSA)</li> <li>• Est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques</li> <li>• Est capable de fédérer et de travailler en équipe élargie (équipe éducative de l'école et équipe pluridisciplinaire)</li> <li>• Sait faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité</li> <li>• Agit en référence constante au principe d'éducabilité cognitive.</li> <li>• Est personne ressource pour l'établissement scolaire</li> </ul>

<p><b>Qualifications requises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH option D – médicaux sociale.</li> <li>● Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.</li> <li>● Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</li> </ul>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73,93€ brut mensuel</li> <li>↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212,50€ brut mensuel</li> <li>↳ 1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 147,08€ brut mensuel</li> </ul>

Mise à jour le 17/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>Enseignant des UE des SPIJ 28</b></p> <p>Enseignant de l'Education Nationale, placé sous l'autorité hiérarchique de la DSDEN et sous la responsabilité fonctionnelle du chef de service.</p>
<b>Résidence administrative</b>	<p style="text-align: center;">       Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir        15 Place de la République        28000 Chartres     </p>
<b>Secteur d'intervention</b>	<p>Unités d'enseignement des Services de Psychiatrie Infanto -Juvénile soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chartres (St Brice et Hôtel Dieu)</li> <li>• Châteaudun</li> <li>• Dreux</li> </ul>
<b>Missions</b>	<p><b>Assurer une fonction d'expert de l'analyse des Besoins Educatifs Particuliers et des réponses à construire en définissant des stratégies personnalisées et explicites, en adaptant les situations d'apprentissages, les supports d'enseignement et d'évaluation.</b>  <b>(Cf. BO n.7 du 16/02/2017)</b></p> <p><b>Au sein de l'UE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer pour chaque enfant un projet scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé</li> <li>➤ Participer à l'étude des dossiers des enfants et des adolescents présentés en réunion pluridisciplinaire pour un avis pédagogique</li> <li>➤ Assurer un suivi pédagogique auprès des élèves scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'Hôpitaux de jour ou de temps plein</li> <li>➤ Elaborer, Actualiser et évaluer le projet pédagogique de chaque élève</li> <li>➤ Mettre en œuvre les modalités d'apprentissage et les outils d'adaptation dans la classe de l'UE</li> <li>➤ Participer aux différentes réunions institutionnelles (synthèse, réunion d'équipes pluridisciplinaires, réunions entre enseignants)</li> </ul> <p><b>En lien avec les établissements scolaires et les différents partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir un lien avec l'établissement scolaire de référence de l'élève</li> <li>➤ Travailler au maintien de la scolarité, à la reprise de la scolarité, à l'inclusion</li> <li>➤ Accompagner la scolarisation</li> <li>➤ Participer aux ESS, aux équipes éducatives, aux PAP et à certains PAI partenaires de soins</li> <li>➤ Collaborer avec les autres équipes institutionnelles et les équipes pédagogiques</li> <li>➤ Prendre contact régulièrement avec les enseignants (RDV, téléphone ou mail) pour compléter les bilans et suivre l'évolution de l'enfant</li> <li>➤ Collaborer pour des formations SEI ou des groupes de travail</li> <li>➤ Intervenir auprès d'équipes d'établissements scolaires</li> <li>➤ Intervenir en co-enseignement dans la classe de référence de l'élève.</li> </ul> <p><b>Être personne ressource dans les situations diverses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observer les enfants pour faire une évaluation (au sein de l'UE ou dans l'établissement de référence) pour compléter les bilans pédagogiques</li> <li>➤ Observer les enfants dans l'établissement de référence et/ou au sein de l'UE pour proposer des aménagements</li> <li>➤ Accueillir sur l'UE, les enseignants et les AESH</li> <li>➤ Co-construire la PAOA</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance des problématiques liées aux troubles des apprentissages et de la scolarisation des élèves handicapés</li> <li>➤ Connaissance de la pathologie mentale</li> <li>➤ Connaissance actualisée des dispositifs spécialisés, du système éducatif du Premier et du Second Degré</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Compétences relationnelles avec les familles, les équipes pluridisciplinaires et les partenaires</li> <li>➤ Capacité à communiquer et à transmettre</li> <li>➤ Rigueur, méthode, sens de l'organisation et qualités rédactionnelles</li> <li>➤ Aptitude à l'innovation pédagogique</li> <li>➤ Savoir impulser, accompagner</li> <li>➤ Disponibilité, mobilité et réactivité</li> <li>➤ Maîtrise de l'outil informatique et multimédia</li> <li>➤ Savoir travailler en équipe</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	Enfants et adolescents du CMP et des Hôpitaux de jour de 3 à 16 (voire 17 ans) hors UEMA
<b>Qualifications requises</b>	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ 408 : indemnité de fonction particulière (si titre) = 73.90€ brut mensuel</li> <li>€ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> <li>€ 1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 147.08€ brut mensuel</li> </ul>

Mise à jour le 05/03/2025

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"><b>Enseignant en Unité d'Enseignement Polyhandicap (UEP) (50 %)</b></p> <p align="center">Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</p>
<b>Lieu d'exercice</b>	DAME André Brault - LUISANT
<b>Missions</b>	<p>L'enseignant de l'unité d'enseignement polyhandicap travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN du Service Ecole Inclusive</p> <p>L'enseignant exerce au sein de l'unité d'enseignement polyhandicap, accueillant des élèves polyhandicapés qui sont aussi suivis par l'IME de Poisvilliers. L'enseignement et les réunions de concertation se déroulent dans l'école d'implantation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enseigner aux élèves inscrits dans l'UEP</li> <li>➤ Piloter le projet pédagogique de l'UEP inscrit dans le projet d'école</li> <li>➤ Elaborer les mises en œuvre de PPS des élèves accueillis</li> <li>➤ Assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels intervenant dans l'UEP ainsi qu'avec l'équipe enseignante accueillant l'UEP.</li> <li>➤ Partager et construire des outils communs au service de la scolarisation des élèves</li> <li>➤ Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves</li> <li>➤ Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEP une participation pleine à la vie de celle-ci</li> <li>➤ Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant, au sein de l'UEP.</li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance des troubles et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé ;</li> <li>➤ Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives (adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques) ;</li> <li>➤ Prise en compte permanente du comportement de l'élève ;</li> <li>➤ Connaissance des programmes et les enjeux du cycle 1 au cycle 3 ;</li> <li>➤ Connaissance du cahier des charges d'une UEP ;</li> <li>➤ Capacité à travailler en équipe et en partenariat ;</li> <li>➤ Communiquer régulièrement avec les familles</li> </ul>
<b>Compétences et/ou aptitudes particulières liées aux missions</b>	<p>Les candidats devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Faire preuve d'une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves, notamment en situation de handicap,</li> <li>❖ Être capable de travailler en partenariat, notamment avec les familles.</li> <li>❖ Posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.</li> <li>❖ Être capable de communiquer et de transmettre les informations.</li> <li>❖ Être disponible, mobile et réactif.</li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	<p>Par priorité :</p> <p>Enseignant titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI en priorité</p> <p>Enseignant sans titre</p>
<b>Quotité de travail</b>	50 % (12 heures de service hebdomadaire devant élèves et 54 heures annualisées afin de participer aux instances de l'école « travaux de l'équipe pédagogique, relations aux familles, conseils d'école »)
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<p>♻️408 : indemnité de fonction particulière pour les enseignants spécialisés, à 50 % si titre = 36,95 € brut mensuel</p> <p>♻️1994 : indemnité ens. Spécialisé et adapté taux 1 = 73,54 € brut mensuel pour affectation à 50 % en SEI</p>
<b>Contact</b>	<p>Pour toute question sur votre candidature : <a href="mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr">ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr</a></p> <p>Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : <a href="mailto:ien28sei@ac-orleans-tours.fr">ien28sei@ac-orleans-tours.fr</a></p>